

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2156

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE 27

À l'alinéa 4, substituer à la référence :

« les articles L. 1521-1 et suivants »,

la référence :

« le titre II du livre V de la première partie du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.